

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Madame Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Secrétaire Madame Laura BLEVIN

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-13

SUBVENTIONS 2021

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de Langueux.

Des demandes de subvention ont été émises par différentes associations, tant Langueusiennes que hors Langueux et ceci dans les domaines du sport, de la culture, des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que du social. A celles-ci, il convient de rajouter les demandes classées sous l'appellation « diverses ».

Préalablement à l'examen des différentes demandes, je tiens à souligner et rappeler que, par leurs actions, par l'engagement citoyen des femmes et des hommes qui les composent, les associations concourent fortement à la vie de notre cité. Elles sont des actrices de notre vie au quotidien.

Cette année, comme pour partie l'an passé, présente un caractère très particulier. En effet, la pandémie que nous vivons, a mis entre parenthèses la vie associative et fragilisé très fortement celle-ci.

Aussi, et même si la collectivité s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, il me paraît nécessaire de reconduire tout ou partie de la position arrêtée l'an passé, compte-tenu du rôle primordial des associations dans la vie de la commune.

De ce fait, les choix qui vous sont présentés répondent à plusieurs critères et postulats :

- montant de la subvention de fonctionnement accordée en fonction de l'activité de l'association ;

- attention particulière apportée aux associations qui emploient des salariés, notamment ceux sous contrat dit « associatif ». En effet, le maintien de l'emploi est essentiel ;
- différenciation effectuée entre les demandes de subvention d'acquisition de matériel par l'association et les demandes de subvention de fonctionnement courant ;

De plus, je souhaite mettre en avant que l'aide financière apportée au secteur associatif s'inscrit dans une politique globale. Elle complète le partenariat développé tout au long de l'année et qui se traduit notamment par la mise à disposition :

- ⇒ d'équipements (locaux, terrains),
- ⇒ de matériel,
- ⇒ de salles communales pour réunions ou manifestations
- ⇒ de soutien humain du personnel communal, tant du service technique communal que du service communication ou d'autres services, lors de différentes manifestations.

L'ensemble des demandes s'élève à **272 802 euros**. Ces dernières ont fait l'objet d'un examen en Commission Sociale le 18 janvier 2021 en ce qui concerne les demandes à caractère social et en Commission Mixte Municipale réunie le 08 février 2021 pour les subventions sportives, culturelles, enfance jeunesse et diverses.

Aussi, au regard des éléments en votre possession dans le document joint, **je vous propose** :

- ⇒ de vous prononcer favorablement sur les propositions de subventions qui y sont formulées,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.